

## PROCES-VERBAL ET RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GUICHE

Vendredi 23 Février 2024, salle de réunion mairie de La GUICHE 20H

*Présents* : Jocelyne MOLLET, Gérard SCHALL, Alain LAROCHE, Isabelle LONGUEVILLE, Alain DA SILVA, Pierre SIMONNOT, Anthony DECERLE

*Absents* : Annick SURIVET (pouvoir donné à Pierre SIMONNOT)  
Lucie DEBARNOT (pouvoir donné à Jocelyne MOLLET)  
Daniel GUINGAND (pouvoir donné à Alain LAROCHE)  
Tom GAUTIER (pouvoir donné à Gérard SCHALL)

*Secrétaire de séance* : Isabelle LONGUEVILLE

*Prochaine réunion* : Vendredi 29/03/2024, salle de réunion de La GUICHE à 20H.

---

- ❖ Approbation à l'unanimité du PV de la dernière réunion du conseil municipal.
- ❖ Toiture local du foyer rural (« La Bruyère ») : partie nord-est à refaire. Toiture à reprendre, avec changement des tuiles. Sera fait par les bénévoles du foyer rural. Devis ETS GEDIMAT pour fournitures de 6 147.05 € TTC. Les tuiles seront mises en dépôt et utiliser pour renforcer des chemins.  
Votants : 11 : OUI : 11  
NON : 0
- ❖ Convention de mise à disposition d'un local pour les associations « le foyer rural » et « le comité des fêtes » : établissement de 2 conventions à ces 2 associations. Lecture de ces documents à l'ensemble du conseil. Présentation à ces 2 associations. Signature de la convention du président « le foyer rural » en direct, Julien FONTAINE étant présent à la réunion. Cette même convention sera présentée à Maurice MARECHAL président du « comité des fêtes ».
- ❖ Délibération : concertation pour les zones d'accélération des énergies renouvelables : du 1<sup>er</sup> au 15/02/2024 par mail ou sur un registre à la mairie. 4 réponses reçues par mail et 1 inscrite sur le registre en mairie.
  - Mr F. GRANGER : ne désire pas d'éoliennes, OK pour de la géothermie et du photovoltaïque (mail)
  - Mr C. LAUNAY : désire la méthanisation et l'énergie hydraulique (mail)
  - Mr P. DUNCOMBE : désire du photovoltaïque sur des bâtiments publics (écrit sur le registre en mairie)
  - Mr C. GUITTAT : propose du terrain : 6 hectares à « La Croix Aux Maitres », 6 hectares à « Pommerey », et 3 hectares à « terre de l'étang » (mail)
  - Mr RATHOUI : désire de l'énergie hydraulique (mail)Votants : 11 : OUI (pour la concertation) : 11  
NON : 0

- ❖ Projet photovoltaïque sur « l'étang neuf » : pose de panneaux solaires sur l'étang.  
Retombées économiques :  
Pour la commune : environ 10 000 €/an  
Pour la communauté de communes : environ 25 000 €/an  
Pour le département : environ 28 000 €/an  
→ Réflexion à creuser.
- ❖ Délibération sur les ZAER : propositions :
  - Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux sauf la mairie et l'église
  - Terrains zone humide
  - Terrains au-dessus de la station d'épuration
  - « Etang Neuf »
  - Terrains de Mr GUITTAT à titre personnel
  - Terrains de Mr SCHALL à titre personnel
 Votants : 11 : OUI (à cette proposition) : 11  
NON : 0
- ❖ Délibération sur la mise en place d'une aide au ravalement de façade : 1000 € pour une façade.  
Votants : 11 : OUI : 0  
NON : 11
- ❖ Demande de subvention « La Ronde des Vents » : lecture des projets. Subvention de 100 €.  
Votants : 11 : OUI : 11  
NON : 0
- ❖ Délibération pour dérogation scolaire : pour enfants qui désirent partir dans des écoles sur Montceau-les-Mines.  
Votants : 11 : OUI (pour voter une dérogation) : 0  
NON : 11
- ❖ Vote des comptes administratifs et comptes de gestion : commune, lotissement, et assainissement. A ce jour il ne peut se faire que le vote pour l'assainissement.  
Assainissement : résultats cumulés investissement : 22 544,10 €  
résultats cumulés fonctionnement : 136 346,20 €  
total : 158 890,30 €  
Votants : 11 : OUI : 11  
NON : 0
- ❖ Dossier Mickael HUGUENIN : lecture d'une lettre de son avocat (Maitre LOUARD). Lecture de la réponse qui lui sera envoyée.
- ❖ Contrat Amandine GHILARDINI : une fiche de poste a été réalisée. Lecture en a été faite.
- ❖ Personnel épicerie/poste : arrêt de 2 mois de Véronique GUEUGNON. Remplacé par Madame Christel GUEUGNON.
- ❖ Association gérant l'épicerie : Me Irina KOLLI a été élue présidente à la place de Mr Patrick DUNCOMBE. Mettra en place une nouvelle assemblée générale pour dans un premier temps changer le nom de l'association.

- ❖ Local arbitre au stade : vu avec entreprise GERMAIN Bâtiments. Demander des devis pour une charpente métallique à repositionner sur l'ancien toit, et voir la faisabilité. Voir avec l'entreprise BERNIGAL à St Bonnet de Joux et l'entreprise COTTIN à Beaubery.
- ❖ Chasse promotion sécurité : à voir avec la société de chasse communale.
- ❖ Dossier THIVENT : qui avait loué le restaurant au-dessus du restaurant « le Pré Vert » : un échéancier de paiement lui a été proposé et envoyé par lettre recommandée avec AR, mais elle n'est jamais venue la retirer à la poste. 2 solutions :
  - Paiement par le garant
  - Ou on continue avec un huissier qui vise une procédure
 Votants : 11 : OUI (pour demander le paiement au garant) : 9  
 BLANC : 2
- ❖ Référent église : pour le patrimoine religieux : voir avec Mr C.LAUNAY ou si refus ce sera Pierre SIMONNOT.
- ❖ Visite chez TSCHAPPU : déterminer une date : lundi 26/02/2024 10h30.
- ❖ RPI : convocation des parents des élèves qui sont scolarisés et les parents des enfants qui sont nés en 2021. Lecture aux conseillers présents de la convention pour la gestion d'un RPI.  
 Rajouts à faire : l'organisation du transport scolaire  
 La fermeture d'une classe sur Marizy-Le Rousset si perte d'un poste.
- ❖ Madame Stéphanie BUCHER demande pour son père qui habite sur « la Bruyère » 3 brouettes de graviers : OUI. En compensation il fera un don à la commune
- ❖ Si célébration d'un mariage par un conseiller municipal, il faut une délégation du maire et des adjoints.
- ❖ Questions diverses :
  - Révisions des permanences de l'épicerie.
  - permanences épicerie : Dimanche 7/04/2024 : Gérard  
 Dimanche 14/04/2024 : Alain L. et Alain D  
 Dimanche 21/04/2024 : Anthony
  - Repas du conseil municipal le 1/03/2024 à 19H30 au restaurant « Le Pré Vert »
  - Panneau indicateur « chemin des Garnes » manquant : voir si a été recommandé.

Levé de séance à 23H.






